



Les traducteurs du Parlement européen

Plus que toute autre institution, le Parlement européen attend de ses traducteurs qu'ils soient à l'aise avec les outils informatiques, ouverts d'esprit, maîtrisant un grand nombre de langues, rapides dans leur travail et au fait des questions d'actualité. Le rôle du Parlement européen est d'apporter des modifications aux propositions législatives: une grande majorité des textes à traduire se présentent donc sous la forme d'amendements et doivent généralement être traités dans un délai court. Ils constituent un défi particulier pour le traducteur, qui doit être capable de saisir rapidement le contexte et la place qu'y occupe l'amendement.

Nos traducteurs sont dotés de **solides compétences en langues étrangères et d'une maîtrise parfaite de leur langue maternelle**, mais n'ont pas nécessairement une formation de linguiste. Nombre d'entre eux ont étudié d'autres disciplines et ont des parcours professionnels très variés, ce qui nous apporte une expertise très appréciée pour traduire des textes sur les sujets les plus divers.

Le système des langues "pivot"

Les traducteurs du Parlement traduisent tous types de documents de différentes langues sources vers leur langue maternelle. Cependant, en raison de l'augmentation du nombre de combinaisons linguistiques (actuellement 552), il n'est pas toujours possible de traduire directement à partir de toutes les langues sources vers toutes les langues cibles, surtout lorsque des langues moins courantes sont en jeu. Afin de répondre à cette situation, le Parlement européen utilise, depuis 2004, un système de langues "pivot": **le texte est d'abord traduit en anglais, français ou allemand**, puis, à partir de cette langue, vers les autres. D'autres langues de l'Union couramment utilisées, à savoir l'espagnol, l'italien et le polonais, pourraient aussi devenir, à terme, des langues "pivot".

L'externalisation

Afin de répondre à une demande sans cesse croissante, la direction générale de la traduction confie certains **textes non prioritaires à des contractants externes**. L'externalisation des traductions se base sur le type de document et la charge de travail. Les documents présentant une très haute priorité, à savoir les documents législatifs et les documents à soumettre au vote en plénière, sont traduits dans les services, tant que les ressources internes le permettent. D'autres types de documents, notamment les textes administratifs, sont fréquemment externalisés. Environ 30 % des documents à traduire le sont en externe.

La technologie au service de la traduction

Les traducteurs du Parlement européen ont à leur disposition une **large gamme d'outils et de technologies**: l'utilisation de mémoires de traduction et de bases de données documentaires et terminologiques accélère le processus de traduction, réduit le risque d'erreur humaine et améliore la cohérence. De nouveaux outils sont régulièrement conçus pour répondre aux exigences d'un service de traduction moderne et améliorer encore davantage la qualité du travail des traducteurs.